BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 610 habitants (chiffres INSEE à compter du 1er janvier 2021).
Depuis le 1er janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte trois classes depuis la rentrée 2021-2022, située rue de Montbouy ;
- Une école élémentaire, qui compte sept classes depuis la rentrée scolaire 2021-2022, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.
En juin 2018, l'ONF a annoncé son désengagement pour la gestion du site de l'arboretum national des Barres, et notamment de ses missions d'accueil du public à l'issue de la saison touristique, compromettant la pérennité du site important pour la Commune et pour l'Est du Département du Loiret. La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, compétente en matière de promotion touristique, a repris la gestion du site de l'arboretum en 2019.

II/ Priorités du Budget primitif 2021

Le budget annexe Eau et Assainissement, assujetti au régime de la TVA, concerne les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.
Pour la gestion de ces deux services, la Commune a conclu deux délégations de service public avec Véolia Eau à compter du 1er janvier 2014, pour une durée de 15 ans, et perçoit une surtaxe pour financer son budget annexe.

Le budget primitif 2021 a été construit en fonction des priorités suivantes :

- La non-augmentation des surtaxes eau et assainissement perçues par la collectivité,
- Une proposition d'affectation du résultat 2020 en intégralité sur la section d'exploitation 2021,
- Une proposition de réalisation des opérations suivantes : réalisation d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour l'élaboration de schémas directeurs, rénovation d'un réseau d'eaux usées sur le Domaine du Baugé.

III/ Ressources et charges des sections d'Exploitation et d'Investissement

Section d'Exploitation

Dépenses

Chapitres budgétaires	CA 2020	CA 2021
011- Charge à caractère général	4 006.63 €	45 095.24€
65- Autres charges de gestion	1 000.00 €	0.00 €
67- Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	119 259.98 €	129 561.51 €
Total Dépenses	**124 266.61 €**	**174 656.75 €**

Recettes

Chapitres budgétaires	CA 2020	CA 2021
70- Vente de produits fabriqués	76 335.10 €	81 203.63 €
74- Subventions d'exploitation	11 483.18 €	12 909.25 €
75- Autres produits de gestion courante	5 323.29 €	5 412.30 €
77- Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	48 298.14 €	43 407. 62€
Total Recettes	**141 439.71 €**	**142 932.80 €**
Résultat de l'exercice	**17 173. 10 €**	**-31 723.95 €**
Résultat de l'exercice avec N-1	**210 968.21 €**	**179 244.26 €**

Recettes d'exploitation

Malgré les opérations d'ordre de transfert qui sont en baisse et qui correspondent à l'amortissement des subventions obtenues pour les équipements, les recettes d'exploitation 2021 sont en très légère hausse par rapport à l'exercice précédent. En effet, les surtaxes eau et assainissement sont en hausse d'environ 5 000 euros. Les subventions d'exploitation correspondent à la prime pour assainissement collectif, versée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et aux frais de raccordement au réseau d'assainissement de particuliers. Les autres produits de gestion courante correspondent aux frais de contrôle versés par le délégataire, suivant les clauses des contrats de délégation de service public.

Dépenses d'exploitation

En dehors des opérations d'ordre de transfert, qui sont en hausse d'environ 10 000 euros et qui correspondent à l'amortissement des opérations d'investissement réalisées, les dépenses d'exploitation 2021 sont également en hausse par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison du coût de traitement des boues Covid-19 (+ 40 000 euros). Les autres dépenses d'exploitation correspondent à des frais de réparations sur tampons d'eaux usées ou sur branchements d'eau potable, et à la participation au satèse versée au département du Loiret.

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitres budgétaires	CA 2020	CA 2021
16- Emprunts et dettes assimilées	25 474.90 €	25 474.90 €
21- Immobilisations corporelles	11 052.24 €	14 467.00 €
23- Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
040- Opérations d'ordre	48 298.14 €	43 407.62 €
Total Dépenses	**84 825.28 €**	**89 349.52 €**

Recettes

Chapitres budgétaires	CA 2020	CA 2021
13- Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
040- Opérations d'ordre de transfert	119 259.98 €	129 561.51€
Total Recettes	**119 259.98 €**	**129 561.51 €**
Résultat de l'exercice	**34 434.70 €**	**46 211.99 €**
Résultat de l'exercice avec N-1	**342 677.89 €**	**388 889.88 €**

Restes à Réaliser - Section d'investissement

Dépenses

Chapitres budgétaires	Montant
21- Immobilisations corporelles	4 912.43 €
Total RàR Dépenses	**4 912.43 €**
Solde des restes à réaliser 2019	**- 4 912.43 €**

Recettes d'Investissement
Les recettes d'investissement 2021 sont en hausse d'environ 10 000 euros par rapport à l'exercice précédent, et sont constituées uniquement par les opérations d'ordre de transfert qui correspondent à l'amortissement des opérations d'investissement réalisées.

Dépenses d'Investissement
En dehors des opérations d'ordre de transfert, qui correspondent à l'amortissement des subventions obtenues pour les équipements, les dépenses d'investissement 2021 sont en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.
Les principales dépenses d'investissement réalisées concernent l'acquisition d'une pompe de relevage, la rénovation du bâtiment du forage du Baugé (toiture et porte métallique), l'installation d'un destructeur d'insectes au château d'eau, la reprise d'un branchement d'eaux usées, l'installation de la télégestion et de la télésurveillance sur les postes de relèvement du SDIS et des Barres.
Le remboursement du capital de la dette (chap. 16), est stable et concerne les avances à taux zéro obtenues auprès l'Agence de l'Eau pour les opérations d'investissement.

IV/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	**BP 2021**	**CA 2021**	**RàR 2021**
Dépenses	1 830 970.12 €	957 901.76 €	87 610.28 €
Recettes	1 830 970.12 €	1 418 825.66 €	72 950.90 €
Section de fonctionnement	**BP 2021**	**CA 2021**	**RàR 2021**
Dépenses	2 584 164.14 €	1 850 291.16 €	0.00 €
Recettes	2 584 164.14 €	2 808 274.07 €	0.00 €
Total des Dépenses	**4 415 134.26 €**	**2 808 192.92 €**	**87 610.28 €**
Total des Recettes	**4 415 134.26 €**	**4 227 099.73 €**	**72 950.90 €**
Solde	**0.00 €**	**1 418 906.81 €**	**-14 659.38 €**

V/ Niveaux d'Epargne Brute et d'Epargne Nette

	CA 2019	**CA 2020**	**CA 2021**
Excédent de fonctionnement reporté N-1	191 303,02 €	193 795,11 €	210 968,21 €
Recettes réelles de fonctionnement	88 483,64 €	93 138,57 €	99 525,18 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	279 786,66 €	286 933,68 €	310 493,39 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 371,95 €	4 006,63 €	45 095,24 €
Marge brute ou épargne de gestion	**277 414,71 €**	**282 927,05 €**	**265 398,15 €**
Frais financier DF chapitre 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Epargne brute	**277 414,71 €**	**282 927,05 €**	**265 398,15 €**
Capital de la dette DI chapitre 16	21 835,05 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Epargne nette	**255 579,66 €**	**257 452,15 €**	**239 923,25 €**

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

VI/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts et dettes assimilées contractés par la Commune sur le budget annexe, sous la forme d'avances à taux zéro obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, correspondent aux quatre opérations d'équipements suivantes :

- Construction et reconstruction de la station d'épuration : emprunt total de 378 019 €, décomposé comme suit :
  - emprunt de 305 219 € / extinction en 2034
  - emprunt de 72 797 € / extinction en 2039

- Réhabilitation des boites de branchement au Baugé : emprunt de 21 362 € / extinction en 2027

- Travaux d'assainissement au Baugé : emprunt de 26 755 € / extinction en 2027

- Réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées : emprunt de 43 030 € / extinction en 2033

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2019	**CA 2020**	**CA 2021**
Capital restant dû au 01/01/N	307 470,37 €	358 432,32 €	332 957,42 €
Remboursement capital de la dette	21 835,05 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Nouvel emprunt	72 797,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	358 432,32 €	332 957,42 €	307 482,52 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	139,79 €	127,57 €	117,04 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	4,07	3,57	3,08
Poids de la dette en années d'épargne brute	1,3	1,18	1,15

VII/ Taux d'imposition

Pour rappel, les taux d'imposition communaux, dont les recettes sont inscrites au budget principal, étaient les suivants en 2021 :

Taxes locales	**Nogent sur Vernisson Taux 2021**	**Taux départemental Moyen 2021**	**Taux national Moyen 2021**
Taxe foncière (bâti)	31,32	47,54	37,72
Taxe foncière (non bâti)	27,96	45,86	50,14